

Manitoba

Commission du canal de dérivation



155, rue Carlton, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Téléphone : (204) 945-4900
Télécopieur : (204) 948-2462

Le 17 novembre 2005

AVIS PUBLIC

Construction du canal de dérivation et Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines

La Commission du canal de dérivation a mis en place un Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines qui comprend une ligne téléphonique sans frais fonctionnant 24 heures sur 24, sept jours sur sept, afin de permettre aux propriétaires ayant des terrains à proximité de la zone de construction de prévenir la Commission en cas de conséquences imprévues sur l'eau de leurs puits. Si vous avez des problèmes avec votre approvisionnement d'eau qui pourraient être dus à la construction, le numéro sans frais à composer est le :

1 877 456 - 1201

Ce numéro sans frais, faisant partie du Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines, permettra à la Commission du canal de dérivation de répondre dans les meilleurs délais aux conséquences imprévues et temporaires sur les eaux souterraines que pourrait entraîner la construction. **La Commission ne s'attend à aucun effet permanent sur les eaux souterraines de votre puits au cours de ce projet.**

Pendant la conception du projet et suite aux conseils et aux suggestions recueillis dans le cadre d'un programme de consultations publiques, la Commission a pris la décision d'élargir le canal de dérivation plutôt que de l'approfondir afin de protéger les approvisionnements en eaux souterraines. Par conséquent, les ponts qui franchissent le canal de dérivation doivent être surélevés et rallongés. La Commission prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, il sera peut-être nécessaire de pomper par intermittence les eaux souterraines afin de maintenir la pression de l'eau autour des ponts à un niveau acceptable pendant la construction. Par exemple, les travaux ayant commencé au niveau des ponts de la route 59 Sud et de la route transcanadienne, on prévoit que le pompage pourrait commencer dès la mi-novembre au niveau des piles de ces ponts. Les grandes lignes du Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines ont été présentées aux habitants de cette région lors de réunions publiques organisées à Île-des-Chênes et à Lorette. Des séances d'information publiques seront organisées pour chaque pont devant être modifié. Ces séances auront toujours lieu avant le début des travaux et le Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines y sera présenté à chaque fois.

Dans le cadre de son engagement pour la protection des eaux souterraines, la Commission du canal de dérivation a élaboré un programme exhaustif de gestion des eaux souterraines pour atténuer tout effet connexe sur les puits avoisinants. Ce programme a été étudié et approuvé par les autorités de réglementation provinciales. Les permis requis en vertu de la *Loi sur les droits d'utilisation de l'eau* qui autorisent le commencement des travaux ont été délivrés.

La protection des eaux souterraines a été une priorité majeure pour la Commission. Le Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines est un élément important de notre engagement à protéger les eaux souterraines et l'environnement alors que nous avançons dans la mise en œuvre du projet d'agrandissement du canal de dérivation. Ce plan ainsi que la ligne téléphonique fonctionnant sans interruption nous aideront à apporter des réponses à la population à propos de cette importante question. Si vous avez des questions au sujet de ce plan, n'hésitez surtout pas à communiquer directement avec la Commission du canal de dérivation en composant le 945-4900.